

DEPARTEMENT
LOIRET
CANTON
CHALETTE-SUR-LOING
COMMUNE
CHALETTE-SUR-LOING
NATURE DE L'ACTE
8.3

REPUBLIQUE
FRANCAISE

N° : 22/2023

Liberté - Egalité -
Fraternité

ARRETE DU MAIRE

**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
Rue ROMAIN ROLLAND
A CHALETTE SUR LOING**

Le Maire de la ville de Chalette sur Loing,

Vu la loi 82.623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-1, L2212-2 L2213-1 à L2213-6,

Vu les dispositions du code de la route et notamment les articles R11-1, R411-26 et R41-8 et R413-1 à R413-3,

Vu les décrets 85.807 du 30 juillet 1985, 86.475 et 86.476 du 14 mars 1986 précisant notamment les pouvoirs de police du Maire,

Vu l'arrêté interministériel du 31 juillet 2002 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que les travaux réalisés par l'entreprise **DE SOUSA** pour le compte de Mr Mme TORRES au niveau de la **rue Romain Rolland** à Chalette sur Loing nécessitent de réglementer la circulation dans cette rue le temps des travaux.

ARRETE

ARTICLE 1 Du 13 Février au 11 Mars 2023, la circulation au niveau de la partie en sens unique de la rue Romain ROLLAND sera réglée comme suit :

**RUE BARREE (déviation rue Maupassant)
STATIONNEMENT INTERDIT AU DROIT DES TRAVAUX**

ARTICLE 2 Les droits des riverains sont expressément réservés.

ARTICLE 3 La signalisation du chantier sera assurée de jour comme de nuit par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Responsable de la Société AMELYS,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs Pompiers,
- Madame le Commissaire de Police,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
- Entreprise **DE SOUSA**

Fait à Chalette sur Loing, le 02 Février 2023

POUR LE MAIRE EMPECHE. PAR SUPPLEANCE
LA 1^{ère} ADJOINTE

Maire de Chalette s/Loing
Monsieur Franck DEMAUMONT

Mme Marie-Madeleine HEUGUES



Handwritten signature of Franck DEMAUMONT in blue ink.